

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 13 février 2017 à 19h00** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 7 février 2017.

**PRESENTS** : Monsieur Laurent TROGLIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - M. LESCANNE -  
Mme GEOFFROY - Mme BOCHNAK - M. MARINOT - M. RICCETTI - Mme CHEF -  
M. SCHIERTZ - Mme BOFFY - M. LEMIUS - M. CHAOUAT - M. CHARTON - M. BOISELLE -  
M. GAIRE - Mme JESEL-RENARZEWSKI

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame RAUGER par Madame FOURNERY  
Madame GILLOT-VERGES par Monsieur MAUGRAS

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur FALCETTA - Mesdames GRANDURY - VILLEMIN

**ABSENTS** : Mesdames FERNANDES - YAGOUBI - ZAHAF

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

N° 2017/013

**MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**  
**(Mairie- Ecoles Maternelles Jean Moulin et Jacques Yves Cousteau) -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DU**  
**FONDS DE SOUTIEN**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

Dans le cadre du programme d'entretien, de modernisation de son patrimoine, de mise en conformité au regard de la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapés, la commune de Pompey projette de démarrer les travaux 2017 figurant à l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé le 27 septembre 2016.

Les travaux concernent la mairie ainsi que les écoles maternelles Jean Moulin et Jacques Yves Cousteau.

Les travaux sont estimés à 72 890.00 € HT soit 87 468.00 € TTC pour l'année 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la Préfecture au titre du fonds de soutien.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant à 72 890.00 € HT soit 87 468.00 € TTC pour l'année 2017,

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum, auprès de la Préfecture au titre du fonds de soutien,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2017 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

2017/014

**SECURISATION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DU**  
**FONDS DE SOUTIEN**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

Suite à la circulaire préfectorale du 30 août 2016 rappelant les règles de sécurisation dans les établissements scolaires et l'obligation de développer collectivement une culture de vigilances, la commune projette d'effectuer des travaux de sécurisation des écoles primaires et maternelles de la commune par l'installation d'alarmes, de barrières et de vidéophone.

Les travaux sont estimés à 71 806.90 € HT soit 86 168.28 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant à 71 806.90 € HT soit 86 168.28 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum, auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2017 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.



le Maire,

Laurent TROGRILIC